

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Carole de JOUX, André KEMPF, Alain JUVENTIN, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Séverine GERVY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET) Jean-Paul HENOCQ, Gaëtan KONIECZNY, Isabelle VATANT

Secrétaire de séance : Annabelle DUPRET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Accroissement temporaire d'activité

Le maire explique qu'un comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le 3 juillet alors que le ministère de l'Education nationale avait annoncé la publication sous peu d'un décret permettant aux communes de faire le choix de revenir à la semaine de quatre jours. Au regard des délais extrêmement courts et sans concertation possible, ce comité s'est prononcé, à l'unanimité, pour le maintien en l'état des horaires des deux écoles de Montmeyran. L'année scolaire 2017-2018 sera l'occasion de procéder à une concertation afin que le conseil municipal puisse se prononcer en vue de la rentrée scolaire 2018-2019. Il ajoute que dans ces circonstances, il conviendrait d'ouvrir les postes nécessaires à l'organisation des temps péri-éducatifs.

Alain TERRAIL demande si le fonds de soutien de l'Etat sera maintenu. Le maire répond qu'à l'instant il n'y a pas d'information à ce sujet.

Laurent TERRAIL souhaite savoir à qui appartient la décision d'un passage à quatre jours. Le maire explique que les conseils d'école et les conseils municipaux peuvent donner leur position mais c'est la directrice académique qui prend la décision. D'ailleurs un conseil départemental de l'éducation nationale s'est réuni pour se prononcer sur une centaine de demandes. Claire LOROUE demande si l'Education nationale peut imposer sa décision. C'est bien l'Education nationale qui détient le pouvoir de décider.

Le maire précise que le principe resterait une semaine de quatre jours et demi mais que les communes pourraient demander une dérogation pour revenir à une semaine de quatre jours d'enseignement. Montmeyran devra se prononcer en prenant aussi en compte la position des communes voisines qui pourraient provoquer une réorganisation du tissu associatif, des familles. André KEMPF considère qu'il faut avoir un débat sérieux sur le bien-être des enfants. Le maire indique que les avis divergent sur les effets de cette réforme. Annabelle DUPRET indique également qu'il existe un risque de saturation de la Péri.

Claire LOROUE demande si une enquête a été menée auprès des parents. Le maire répond que ce n'est pas encore le cas mais que les deux conseils d'école (élémentaire et maternelle) en ont débattu et sont favorables au maintien de la semaine de quatre jours et demi.

Le maire ajoute qu'en conseil d'école, les parents ont dit leur satisfaction à l'égard des activités proposées aux enfants et de leur gratuité. Carole de JOUX ajoute que dans beaucoup de communes il ne s'agit que d'une garderie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré crée les postes suivants du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018 :

Poste	Nb d'emplois	Grade de référence
Agents d'animation	8	Adjoint d'animation de 2 nd e classe

3. Contrats saisonniers

Le maire explique qu'il y aurait lieu de créer des emplois saisonniers pour les services techniques, le service Entretien et le centre de loisirs. Olivier ROCHAS demande s'il s'agit de la même base que l'année précédente. Le maire répond que c'est le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les emplois saisonniers contractuels suivants, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Intitulés	Nb d'emplois	Grade de référence
Agents d'animation	2	Adjoint d'animation de 2 nd e classe
Adjointes techniques	4	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe

4. Convention avec le Département pour l'accès aux ressources numériques

Le maire indique que le Département met à disposition des médiathèques un bouquet de ressources numériques. Cette offre permet de proposer aux usagers d'accéder de chez eux, 24 heures sur 24, à de la presse en ligne, des livres numériques, des vidéos, de la musique, une plateforme d'autoformation. Elle est soumise à une participation de 0,40 euros par habitant et par an. Cette somme a été prévue au budget 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention permettant à la médiathèque de Montmeyran d'accéder à ce service.

5. Acquisition de terrain

Le maire explique que dans le cadre de la construction, par DAH, des logements du Jardin de Jeanne, il avait été convenu que le Département cède à la commune deux parcelles (AT888 pour 50 m² et AT891 pour 234 m²) qui constitueront le terrain d'assiette d'un cheminement et d'un passage pour piétons entre la rue Milhan et la place du temple.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer tous actes afférents à cette cession à l'euro symbolique.

6. Tarifs des transports scolaires

Le maire explicite le bilan du transport scolaire pour l'année 2016-2017. Ce service a accueilli :

- ✓ 16 familles usagères
- ✓ 19 enfants en transport scolaire domicile-école
- ✓ (16 familles – 22 enfants l'an dernier)

L'équilibre budgétaire du service s'établit comme suit

Dépenses		Recettes	
Frais	5 987 euros	Participation des parents	3 591 euros
Charge salariale	14 157 euros		
Total	20 504 euros		

Le solde à la charge de la commune se monte donc à 16 913 euros (15 941 euros l'an dernier). Le maire précise qu'il y a un travail administratif important en amont pour organiser le transport. Laurent TERRAIL considère que la commune dépense beaucoup pour peu d'usagers concernés.

Le maire propose que les tarifs suivent l'inflation et ajoute que ce transport libère des places en périscolaire. Il précise qu'une réflexion générale devra être menée.

Claire LOROUE demande pour quelle raison ce service ne concerne pas plus de familles. Le maire indique qu'il n'y a pas d'autres demandes et que la commune ne dispose que deux minibus pour assurer ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide des tarifs suivant pour l'année 2017-2018:

	2017-2018
Premier enfant	205 €
Deuxième enfant	133 €
Troisième enfant	63 €
A partir du quatrième	Gratuit
Demande exceptionnelle	23 € par semaine
Inscription en cours d'année	75 € par semaine

7. Domaine de la commune – Terrain assise du nouveau multi-accueil

Le maire explique que Valence Romans Agglomération, compétente en matière de petite enfance, propose que la commune lui cède une partie de la parcelle AT510 qui sert d'assise au nouveau multi-accueil pour une surface d'environ 1180 m². Cette cession se ferait à l'euro symbolique et l'agglomération prendrait en charge les frais afférents. Il ajoute que le nouveau multi-accueil est en fonction depuis le 3 juillet et qu'une inauguration est envisagée le 12 septembre à 17h30.

Claire LOROUE demande que soit organisée une visite avant inauguration. Le maire indique que cela semble compliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de cette cession et autorise le maire à signer tous actes afférents.

Le maire ajoute que l'ancien bâtiment a été estimé par un notaire et le sera également par une agence immobilière et le service des Domaines. Laurent TERRAIL demande s'il existe une liaison entre l'ancien multi-accueil et l'espace des chênes. Le maire répond que ce n'est pas le cas, à l'exception d'une liaison extérieure qui sera condamnée.

8. Valence Romans Agglo – Approbation des statuts

Le maire indique que suite à l'intégration des communes de la Raye au sein de l'agglomération, le conseil communautaire du 1^{er} juin 2017 s'est prononcé favorablement pour l'adoption de

nouveaux statuts. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

André KEMPF explique qu'il votera contre car ce périmètre agrandit encore l'agglomération alors que la commune de Montmeyran s'était prononcée contre la grande agglo. Laurent TERRAIL rejoint André KEMPF mais ajoute que le périmètre est plus cohérent. Le maire considère que l'agglomération non souhaitée par la commune en son temps existe bel et bien aujourd'hui et qu'il ne convient pas de s'opposer à tout.

Laurent TERRAIL demande quelle était la position des communes intégrées. Le maire rappelle qu'il y avait une commune pour le rattachement à Valence Romans et cinq préféreraient un rapprochement avec le Val de Drôme. Elodie GRASSOT pense que cette dernière position n'était pas cohérente. Laurent TERRAIL est d'accord mais estime dérangeant que l'on puisse obliger ces communes à être rattachées à Valence Romans contre leur volonté.

Le maire soumet les nouveaux statuts aux suffrages. Il en ressort deux votes contre et six abstentions, de sorte que la commune de Montmeyran se prononce favorablement.

9. Valence Romans Agglo – Approbation du Plan Local de l'Habitat

Elodie GRASSOT explique que le plan local de l'habitat (PLH) est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur un territoire intercommunal visant à définir les objectifs et principes pour répondre aux besoins en logements. Le Conseil communautaire de l'Agglo a délibéré le 25 septembre 2014 pour mettre en révision le PLH le plus récent (celui de Valence Agglo), en vue de l'étendre à l'ensemble des communes de la future Agglo. Le PLH, dont le projet a été arrêté le 1^{er} juin, est établi pour une durée de six ans, pour la période 2018-2023.

En vue de se conformer aux objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui tend à un rééquilibrage de la construction au profit des pôles urbains, quatre orientations sont proposées pour le PLH :

- ✓ Renforcer les centralités afin de préserver l'attractivité des villes et de l'Agglo. Le PLH propose la production de 1 240 logements par an, correspondant au maintien du taux observé de 5,7 logements construits pour 1 000 habitants. Cet objectif de construction neuve s'entend hors changement de destination et mobilisation des logements vacants
- ✓ Réhabiliter durablement et adapter les logements au handicap et au vieillissement
- ✓ Construire la diversité en modulant l'offre de logements et en rééquilibrant le parc social entre les quartiers et les territoires de l'Agglo.
- ✓ Accueillir les publics fragiles en programmant annuellement la construction de 326 logements locatifs sociaux (LLS) neufs, à laquelle se rajoute une programmation annuelle de 60 logements en acquisition-amélioration. Pour prendre en charge les publics fragiles, le PLH vise également à mieux organiser l'accueil et l'orientation des demandeurs, comme l'attribution des logements sociaux.

Pour Montmeyran, les objectifs du PLH se traduiraient annuellement ainsi :

Nbe de logements	Tx de construction	Consommation foncière autorisée	Taux de LLS neufs	Nbe de LLS neufs
16	5,6	0,6	20%	3

Le taux global de croissance étant de 5,7, ce qui est proposé pour Montmeyran est dans la moyenne. Toutefois tous les pôles urbains ne sont pas soumis au même régime. Selon le maire, si on compare avec Beaumont-lès-Valence, Montmeyran aurait un taux de construction de 6,7. Alain TERRAIL précise qu'il y a un déficit de logement social à Beaumont.

Le maire estime que la commune de Montmeyran a exprimé dans son Plan local d'urbanisme un projet urbain conforme aux objectifs du précédent PLH. Elodie GRASSOT ajoute que le PLU de Montmeyran comporte deux opérations d'aménagement dont le PLH devrait tenir compte.

André KEMPF précise que la commune de Malissard s'est prononcée contre ce nouveau PLH.

Elodie GRASSOT estime que si le PLH est globalement cohérent, il va à l'encontre des intérêts de Montmeyran et propose que le conseil municipal se prononce défavorablement. Carole de JOUX s'interroge sur l'influence du vote de Montmeyran. Le maire explique que ce sera au moins l'opportunité de discuter avec l'agglomération. André KEMPF ajoute qu'il conviendrait que ces éléments soient rapportés aux services intercommunaux. Elodie GRASSOT estime que ceux-ci devraient prendre en considération la dynamique de projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins deux abstentions) le conseil municipal se prononce contre le projet de PLH. Un rendez-vous sera demandé au vice-président en charge de ce dossier pour évoquer les modifications souhaitées par le conseil municipal.

10. Compte-rendu des syndicats et commissions

André KEMPF informe le conseil de la dissolution du syndicat Rovaltain et de sa reprise par Valence Romans Agglo.

Le maire explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie notamment pour discuter du transfert de la voirie des zones d'activité de plus d'un hectare. Concernant les frais de fonctionnement, une convention devrait être passée avec les communes pour certaines prestations comme le déneigement. Il persiste un point d'achoppement concernant les charges d'investissement qui pourraient servir d'étalon s'il venait à y avoir un transfert général de la voirie. André KEMPF indique que cela viendra encore peser sur l'attribution de compensation. Le maire entend proposer au conseil communautaire qu'il y ait une première évaluation financière avant tout autre transfert de compétence.

André KEMPF indique que la commission Info-com souhaite mieux faire connaître la commune. Elle a mené un important travail de documentation (patrimoine, géologie, hydrographie). Il est proposé de commencer par apposer une vingtaine de panneaux de signalisation pour des endroits significatifs (ancienne gare, lavoir...) avec un investissement pluriannuel.

Il explique par ailleurs qu'une première réunion du groupe de travail concernant le panneau lumineux a eu lieu. Il devrait remettre ses conclusions à la fin de l'année.

11. Questions diverses

Le maire indique que Mémoire de la Drôme a bien avancé son travail concernant le livre sur Montmeyran. Une relecture est prévue en septembre. La couverture est choisie. Un bon de souscription a été publié dans A Flanc de Coteau.

Alain TERRAIL explique que l'agglomération a interrogé la commune fin 2016 sur l'extinction nocturne totale ou partielle de l'éclairage public. Il informe le conseil de la mise en place d'un groupe de travail municipal avant toute prise de décision.

Claire LOROUE souhaite savoir qui peut faire publier une annonce sur le site internet de la commune. André KEMPF rappelle la procédure et indique que ce site est un site d'information municipale.

Pierre LOUETTE informe de la tenue d'un concert du festival Saoû chante Mozart au temple de Montmeyran le 12 juillet à 21h et rappelle que le cinéma en plein air se tiendra le 13 juillet.

Annabelle DUPRET rappelle que le conseil municipal enfant tiendra son vide-grenier le 10 septembre.
La séance est levée à 22h15.